

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 1883-483**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Saint-Léonard, que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

1. **Demande de dérogation mineure numéro 1883-483 pour le bâtiment situé au 6391, rue Larrieu**, lot numéro 1 125 784 du cadastre du Québec, dans la zone H03-05.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de trois (3) mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-01, soit réduite à 2,87 mètres pour le mur latéral adjacent à la rue du bâtiment existant.

Une consultation écrite visant cette demande de dérogation mineure se déroulera également du **15 septembre au 5 octobre 2020 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : accesdocstleonard@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1.

Les documents relatifs à cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 5 octobre 2020, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**.

Si toutefois le conseil d'arrondissement devait se tenir par vidéoconférence, il diffusera les questions et commentaires reçus sur cette demande de dérogation mineure lors de cette séance qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.

Montréal, le 15 septembre 2020.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/st-leonard